

COMMISSION ARMEES JEUNESSE

CYCLE 2002-03

GROUPE DE TRAVAIL

"EUROPE ET ESPRIT DE DEFENSE"

Dans un souci de toujours mieux ancrer la défense dans la nation, notamment par le biais de la jeunesse, la Commission Armées Jeunesse a été invitée par le ministre de la Défense à réfléchir cette année sur les moyens de renforcer l'esprit de défense chez les jeunes, à la lumière des pratiques des autres pays européens. Plus précisément, le thème d'étude était formulé ainsi : *"Après avoir analysé ce que représente aujourd'hui chez les jeunes français et chez les jeunes européens la notion de citoyenneté, de patrie, de civisme, d'intérêt pour la notion de défense, étudier comment sont organisés dans les principaux pays de l'union européenne, le dialogue entre les jeunes et leur armée, le développement du lien armées-jeunesse en perspective du renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté nationale et donc d'esprit de défense."*

Ainsi, après avoir étudié les éléments d'appréciation chez les jeunes français de leur perception de l'esprit de défense, nous nous sommes attachés à découvrir ce qui existait dans différents pays européens en matière de relation armées nation, en particulier avec la jeunesse.

A. observation de l'esprit de défense en France.

A la lumière de différentes enquêtes et témoignages, nous avons cherché à mieux connaître et estimer le niveau d'esprit de défense chez les jeunes français aujourd'hui. Comment ressentent-ils la défense, comment se positionnent-ils par rapport à la défense ou encore, qu'en attendent-ils ?

A-1. Enseignements d'une enquête réalisée lors des JAPD.

La Commission Armées-Jeunesse s'est fait présenter les derniers résultats de l'enquête annuelle réalisée par la DICOD (Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense) au profit de la Direction du Service National.

Enquête réalisée auprès de l'ensemble des jeunes participants aux journées APD.

Alors que la JAPD prend désormais la dimension d'un phénomène de masse après avoir reçu plus de 2,5 millions de jeunes français, il est tout à fait intéressant de constater à quel point elle a su trouver aujourd'hui un accueil largement favorable auprès d'eux, même si une majorité s'interroge encore sur l'intérêt même de cette journée.

En effet, près des deux tiers des jeunes sont satisfaits de la façon dont elle se déroule ainsi que de l'ensemble des informations sur la défense qui y sont délivrées. Ils y reconnaissent essentiellement la volonté de présenter plus particulièrement la défense et les armées, à l'exclusion de toute idée de démarchage pour l'engagement dans ses rangs. Toutefois, 8 % d'entre eux affirment avoir pris contact avec les services de recrutement et d'information des différentes armées après la JAPD, et autant s'apprêter à le faire.

Le sentiment d'être informé sur les possibilités de carrière offertes par les forces armées est plus élevé chez ceux qui ont effectué leur JAPD. A l'inverse, les jeunes qui ne l'ont pas effectuée ressentent un besoin d'informations sur l'ensemble de ces questions. D'ailleurs, deux tiers des jeunes qui sont passés par cette journée ont une bonne opinion du métier militaire qui leur semble désormais plus accessible.

Ainsi, en dépit de ses imperfections, cette journée remplit bien le rôle qui lui était dévolu et peut être considérée comme relevant bien du développement de l'esprit de défense chez nos jeunes concitoyens.

Au-delà de ce rôle de réponse à une attente d'information, nous avons noté que 72 % des jeunes déclarent être favorables à un engagement militaire pour maintenir la paix dans le monde; tandis que 33% des jeunes déclarent être prêts eux-mêmes à s'engager pour maintenir la paix dans le monde.

A-2. Enseignements d'une enquête réalisée par la CAJ.

La Commission Armée Jeunesse a réalisé, lors de sa session 2001/02, une enquête sur le thème des "actions à conduire en complément de la JAPD".

Cette enquête nous apprend qu'indépendamment et avant la JAPD elle-même, une majorité de jeunes avait reçu une information, bien que jugée insuffisante, sur les problèmes de défense. Celle-ci provenait essentiellement de la famille et de l'école qui, à leurs yeux, semble être le lieu privilégié pour cela. Par ailleurs, 40 % d'entre eux souhaitent recevoir, après la JAPD, un complément d'information sur ces questions. Si ce devait être le cas, celui-ci devrait se faire au sein d'unités militaires ou par courrier. Toutefois, bien qu'ils se sentent (à 80 %) concernés par la défense de leur pays, ils pensent majoritairement qu'elle doit rester une affaire de professionnels.

Il est intéressant de constater malgré tout que, pour nombre d'entre eux, ils sont prêts à servir leur pays pour faire face à des catastrophes naturelles, à des accidents industriels et à participer même à des actions militaires. Dans ces cas là, ils reconnaissent avoir besoin d'une information particulière qui devrait être assurée par l'école d'abord, par le milieu militaire ensuite.

Enfin, s'agissant de stages dans les armées, ils se montrent, à une écrasante majorité, tout à fait favorables à en effectuer, qu'ils soient à caractère humanitaire et social ou de formation militaire spécialisée ou même tout simplement de découverte du milieu militaire. Si ce stage devait être rémunéré et à caractère professionnel, il remporterait 55% des adhésions.

Ainsi, malgré un déficit d'information et dans un contexte général international peu propice, une majorité de jeunes accepterait de s'engager dans une action au profit d'autres hommes ou de son pays. Visiblement imprégnés d'un certain esprit de défense, ils sont de nature à s'intégrer au sein d'une réserve qu'elle soit citoyenne ou opérationnelle surtout s'il est porté à leur connaissance les différentes possibilités qu'elle offre.

A-3. Enseignements du baromètre annuel sur l'image des armées.

La Commission s'est fait présenter les résultats de l'enquête 2002 réalisée annuellement par la DICOD sur l'image des armées au sein de la population française.

D'une façon générale, plus des trois quarts des jeunes de 18 à 24 ans affirment avoir une bonne opinion des armées. Toutefois, bien que les moins âgés d'entre eux soient ceux qui font moins confiance aux militaires pour remplir leur mission, il existe une convergence réelle de l'opinion de cet échantillon vers celle de l'ensemble des français.

Avant tout, ce sont les libertés individuelles et les droits de l'homme qui recueillent le plus d'intérêt alors que les valeurs classiques qui accompagnent l'idée que l'on se fait du monde militaire demeurent stables (ordre, discipline, idéal, esprit de sacrifice...) voire en baisse (sens de l'honneur, devoirs envers l'Etat ...). Les préoccupations les plus fortes des jeunes d'aujourd'hui ne vont pas vers les problèmes de défense mais correspondent bien à celles de l'époque actuelle : elles portent sur la protection de l'environnement, la protection sociale, l'emploi et non pas l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire ou la défense militaire des intérêts de la France.

Cependant, la bonne image des armées se consolide et plus de 80% des jeunes accordent leur confiance aux soldats. Celle-ci se trouve confortée par les jugements favorables exprimés à l'égard des armées. Leur bonne image se traduit par des sentiments de sympathie, de fierté et, plus concrètement, de sécurité. A cet égard, les médias jouent un rôle important et, parmi eux, la communication réalisée par les armées.

Enfin, les jeunes sont sensibles à la formation dispensée par les armées, lui reconnaissant une valeur réelle, notamment dans le domaine de la formation professionnelle.

Au total, les armées ont une excellente cote auprès des jeunes. Celle-ci est le résultat de leurs succès en opérations extérieures, de la professionnalisation et de l'action de communication et d'information. Autant d'éléments essentiels à développer et à mettre en valeur pour accroître encore l'esprit de défense chez les jeunes.

A-4. Remarques de jeunes dans les missions locales.

La Commission a pris connaissance d'une étude du C2SD, réalisée en 1998 auprès de 687 jeunes lycéens fréquentant les missions locales. Ces observations ne doivent pas cependant être généralisées, étant donné la typologie spécifique des jeunes qui se sont exprimés.

Tout d'abord, l'intérêt majeur de cette étude est relatif à l'image que ces jeunes ont de l'armée. Nous constatons que les mots qu'ils associent à l'armée sont "*protection*" et "*courage*", lesquels véhiculent un sentiment positif.

Il peut être noté par ailleurs que les filles sont plus nombreuses à avoir une image positive de l'armée.

De plus, concernant la représentation du métier de militaire, les jeunes y font correspondre la "*technicité*", la "*gestion rigoureuse*", et la "*possibilité d'une promotion sociale*".

Par ailleurs, 10% envisagent de devenir militaire (avec des pics très importants selon les critères suivants : 40% pour les orphelins, 33% pour les BEP électronique et 28% pour les BEP automobile); 20% déclarent être déjà allés dans un centre d'information et de recrutement militaire; tandis qu'à contrario, seulement 5% n'ont aucune information sur les postes proposés par les armées.

Cependant, les raisons économiques ("*occuper un emploi stable*" ou "*éviter le chômage*") sont celles qui prévalent nettement pour ceux qui envisagent une carrière militaire, au détriment des critères liés aux spécificités du métier militaire.

A-5. Association de jeunes européens "Euro-Défense".

La Commission a auditionné le Général Bresson, qui préside l'association Euro-Défense. Il a présenté une réflexion sur l'esprit de défense chez quelques jeunes européens. Cette réflexion est le fruit d'une rencontre d'une semaine organisée par l'association avec des jeunes issus de différents pays de l'union Européenne, sur le thème de la défense au niveau européen.

Il ressort de cette rencontre que certains jeunes, non représentatifs de l'ensemble de la jeunesse, sont motivés par l'idée d'une défense globale au niveau européen, qui puisse permettre à l'Europe de jouer un rôle autonome sur la scène internationale. Cet esprit de défense est une composante de l'esprit de citoyenneté, notion pour le moment hypothétique dans l'Europe d'aujourd'hui. Selon eux, cet esprit de défense ne pourra donc s'incarner que lorsque des actions significatives en faveur de l'intégration de l'idée européenne dans les esprits, dans le domaine de l'enseignement de l'histoire par exemple, auront lieu. Dans tous les cas les divergences d'opinion dans les différents pays européens peuvent faire obstacle à l'esprit de défense, sauf dans les cas qui font l'unanimité (terrorisme). Ces jeunes européens sont toutefois conscients de la nécessité d'une défense globale, non exclusivement militaire mais incluant les civils, ceci compte tenu de l'aspect multi-directionnel des menaces, prenant comme exemple la vulnérabilité des économies et des moyens de communication. Cet esprit de défense européen est pour l'instant un idéal pour ces jeunes de l'association Euro-Défense, et n'a, aujourd'hui à leurs yeux, que peu de réalité.

A-6. Rencontre avec des jeunes franciliens.

La Commission a organisé une rencontre avec une vingtaine de jeunes d'origines très diverses.

Pour compléter de façon empirique, les résultats issus des sondages précédemment cités, le groupe de travail a auditionné un groupe de jeunes conduits à s'exprimer sur la défense et le rôle de l'armée. Ce groupe recruté par contact personnel des membres de la commission ne saurait, bien entendu, prétendre être représentatif d'autre chose que des jeunes dont il était constitué. Il était marqué par la grande hétérogénéité de ces membres, les âges s'étalant de 15 à 25 ans, le niveau d'études de la troisième à la licence, certains ayant effectué leur JAPD, d'autres non. Malgré ces limites, cette audition a permis de faire plusieurs constats qui confirment de façon intuitive les réponses issues des différentes études déjà menées sur la question. Tout d'abord, il

n'y a pas d'opposition manifeste de ces jeunes envers l'institution militaire. Tous semblaient conscients de la nécessité de l'existence de forces armées, mais la plupart mettaient en avant la dimension d'une armée surtout impliquée dans les missions de défense de la paix. Ils étaient en revanche peu au courant des autres missions dévolues aux forces armées, comme la défense des intérêts nationaux, et notamment économiques, de la France. Cette méconnaissance des diverses dimensions de la défense semble bien davantage relever de l'ignorance que d'une hostilité envers les problématiques liées à celle-ci. La plupart ont aussi mis en avant leur souhait d'être mieux informés de ces questions, et le manque en ce domaine lors de la JAPD. Cependant, au-delà des problématiques de la défense, c'est surtout les possibilités de carrières que peuvent leur offrir les armées qui semblent motiver ces jeunes, la carrière militaire leur apparaissant comme une profession comme une autre, sans que les contraintes et l'éthique spécifiques à l'institution militaire leur apparaissent clairement.

B. le lien Armées-nation / jeunesse dans différents pays européens, état des lieux et outils utilisés.

En France, la suspension de la conscription a eu pour conséquence de poser en termes nouveaux la question du lien entre la Nation et ses armées, et plus particulièrement celle du lien entre celles-ci et la jeunesse. La Commission a donc cherché à voir si la tendance à la professionnalisation qui se manifeste en Europe a suscité la même interrogation, et si les dispositifs mis en place pour y répondre présentent entre eux des différences ou des similitudes.

Dans une demi-douzaine de pays, nous nous sommes attachés à étudier quelles actions existaient en termes de relations entre les armées et la nation; à voir dans le détail si certaines étaient spécifiquement destinées à la jeunesse; et à imaginer dans quelle mesure ces actions pourraient être transposables en France et avec quels effets.

B-1. La spécificité de la Grande-Bretagne.

La Commission a auditionné le lieutenant-colonel RUTTER attaché de défense de la Grande Bretagne.

C'est un pays marqué par une longue expérience de professionnalisation, qui a conscience de la nécessité d'une politique de relation avec la jeunesse. L'action mise en œuvre à cet égard ne vise pas directement à favoriser le recrutement, mais plutôt à l'amélioration morale des jeunes et leur insertion dans la société. Dans cet esprit le ministère de la Défense britannique soutient différents organismes civils qui offrent aux jeunes la possibilité d'acquérir une formation professionnelle, de développer leur confiance en eux et de contribuer à la vie communautaire.

L'institution des "CADETS" est très caractéristique à cet égard. Elle intéresse environ 125.000 jeunes gens de 12 à 22 ans, encadrés par 22 000 volontaires civils. Implantées au niveau communal les unités de Cadets proposent des activités de loisir de type "aventure et expédition" propres à développer les qualités personnelles et l'esprit d'équipe ainsi que la participation à des actions humanitaires ou intéressant le fonctionnement social. L'organisation est structurée sur le modèle militaire et comprend :

- l'ARMY-CADET FORCE qui dépend de l'armée de terre (ses unités, au nombre de 1 700, sont souvent rattachées à des régiments) ;
- le SEA CADET CORPS (11 000 cadets et 4 000 cadres dans 400 détachements) donne l'occasion d'acquérir un savoir-faire nautique (canotage, météo, premiers secours...) ;

- l' AIR TRAINING CORPS (33 000 cadets et 9 000 adultes dans 1 000 escadrons) pratique le vol en avion de tourisme ou le planeur et donne accès aux brevets officiels ;
- le COMBINED CADET FORCE, de nature interarmées gère 245 écoles dispensant une préparation militaire et des activités d'entraînement à l'aventure.

Fonctionnant dans l'esprit "club" caractéristique de la Grande-Bretagne, l'expérience des "CADETS" constitue un élément de cursus apprécié assurant à la fois l'apprentissage de la citoyenneté et un lien solide entre la jeunesse et les armées. La plupart des militaires professionnels ont été Cadets et de nombreux Cadets s'engagent dans les réserves. Le financement de l'institution figure dans le budget du ministère de la Défense.

Par ailleurs, l'initiative "SKILL FORCE" s'intéresse aux jeunes défavorisés : des militaires retraités offrent un soutien scolaire pouvant déboucher sur la préparation de diplômes spécifiques ou des formations professionnelles. Cette action est financée par le ministère de la défense et se déroule en coopération avec le ministère de l'Education et les collectivités locales. Elle a permis de réduire sensiblement l'absentéisme scolaire.

Egalement, l'initiative "ARMY CADET OUTREACH" concerne les pré-délinquants ou provenant des quartiers difficiles auxquels sont proposés des activités d'expédition stimulante avec un encadrement adulte des Cadets. Cette expérience, financée par le comité "Justice-Jeunesse", le ministère de l'Education et par le secteur privé obtient d'importants résultats en matière de prévention.

Enfin, les armées apportent un soutien à diverses actions civiles, par la fourniture d'encadrement ou un financement; par exemple, par une assistance aux actions caritatives (Opération Releigh), par la mise à disposition de jeunes cadres militaires participant au "Prince's Trust Team Challenge" (stages facilitant le développement personnel), ou par le "Project apprenti civil" (admission de jeunes civils dans les formations d'apprentis pour les armées).

Ces dispositifs très pragmatiques ont fait preuve de leur efficacité pour ce qui est du recrutement des cadres d'active et de réserve. Cela est dû essentiellement à l'institution des "cadets" qui apparaît surtout destinée à nouer des liens très étroits entre les armées et les couches sociales défavorisées tout en entretenant un fort esprit de défense comme composant naturel de l'esprit civique.

B-2. L'Italie.

D'après une étude du C2SD, la Commission a pu approcher la question des relations entre les Italiens et leur armée.

Celle-ci est composée de conscrits et de 20% de volontaires ; mais elle est fermée aux femmes. Ses liens avec la société civile sont lâches pour des raisons historiques qui tiennent aux conditions de l'instauration de la République en Italie : l'armée italienne semble faire encore aujourd'hui l'objet d'une appréciation plutôt négative à cause de son implication passée dans le fascisme. De plus, l'Italie n'a mené aucune opération militaire depuis 1945 et beaucoup d'Italiens tendent à considérer que son armée doit se cantonner dans les actions humanitaires et les opérations de maintien de la paix.

Au total, il apparaît que l'armée italienne se préoccupe peu de l'état d'esprit des jeunes vis-à-vis de l'esprit de défense, ni en amont, ni en aval de l'incorporation des jeunes gens que la

conscription met à sa disposition. L'évolution en cours vers une ouverture aux femmes pourrait changer cet état de fait.

B-3. Le particularisme espagnol.

La Commission a auditionné le lieutenant-colonel IZQUIERDO-NAVARO, officier de liaison espagnol au CID.

Dans le cas de l'Espagne, le problème du lien entre les armées et la nation se pose dans un contexte très particulier. En premier lieu cette relation est profondément marquée par une histoire très différente de celle des autres pays européens : l'histoire moderne de l'Espagne évoque cinq guerres civiles, la neutralité durant les deux guerres mondiales, une dictature soutenue par l'institution militaire et, enfin, une transition paisible vers la démocratie et l'intégration à l'Europe. Il en résulte une certaine identification des armées au pouvoir politique, voire même à la marge, comme un risque pour la démocratie.

D'autre part, l'Espagne s'est engagée dans la professionnalisation dans un contexte de limitation budgétaire et de réduction forte des effectifs, ce qui porte atteinte à la fiabilité des capacités opérationnelles.

L'institution militaire a pâti de ce fait d'une détérioration de son image dans l'opinion en général, même si sa participation à des opérations humanitaires est plutôt appréciée.

De plus l'existence de régions autonomes a pour conséquence une entrave volontaire à la diffusion de l'esprit de défense national et au soutien d'une armée qui représente encore le pouvoir central.

La participation de l'Espagne à l'OTAN et à l'Europe lui impose cependant de disposer d'un outil militaire efficace et disponible. Cette exigence débouche sur la nécessité de résoudre les difficultés exposées. Cette prise de conscience est à l'origine d'une action volontariste en direction de la société civile appelée PLAN DIRECTEUR DE LA CULTURE DE DEFENSE adoptée en 2002.

Cette action vise deux domaines : les institutions et l'éducation. Sur le premier point, le plan conduit au lancement de recherches dans les domaines sociologique, stratégique et historique ainsi qu'au développement d'initiatives d'ordre culturel : musées militaires, archives, patrimoine mobilier et immobilier, programmes d'information historique. En matière d'éducation le plan comporte des actions en direction des enseignants, une préoccupation à l'égard des livres scolaires et la recherche de la coopération des universités.

L'Espagne semble illustrer l'idée selon laquelle la professionnalisation des Armées implique une interrogation sur l'esprit de défense parmi les jeunes et la mise en place d'un dispositif propre à y répondre.

B-4. Le cas de l'Allemagne.

La commission a auditionné le Docteur LEONHARD, rattachée au département des Ressources Humaines de la Bundeswehr.

Le rôle de l'Allemagne dans la politique internationale a été considérablement accru depuis 1990 et cela ne peut manquer d'imposer un débat sur la place de la Bundeswehr dans la société. Une

étude a été réalisée par l'Institut des sciences sociales de la Bundeswehr sur les relations entre celle-ci et la jeunesse. Ses résultats sont les suivants :

- pour les jeunes allemands les enjeux de politique extérieure et de sécurité ne sont pas prioritaires. Ils placent en effet loin en avant de leurs préoccupations la situation de l'emploi, les questions économiques et les retraites. Cette relative indifférence est plus marquée à l'Est qu'à l'Ouest, et plus chez les femmes que chez les hommes.

- mais, quand on mesure l'attitude des jeunes envers la Bundeswehr, une majorité des 2/3 porte une appréciation plutôt positive. Cela n'empêche pas de voir les mêmes clivages réapparaître quand on interroge les jeunes allemands sur la question de savoir s'ils souhaitent une politique extérieure et de sécurité plus active.

- ce premier paradoxe se double d'un second : alors qu'une majorité de jeunes allemands est favorable à la conscription, ils sont également majoritaires à considérer que le service militaire obligatoire et le service civil ont la même importance (depuis les années 1970 le nombre des objecteurs de conscience a augmenté au point qu'aujourd'hui ils sont plus nombreux que ceux qui effectuent le service militaire).

La place de la Bundeswehr dans la société allemande est donc problématique et a incité les autorités à mener une politique d'information spécifique l'institution des JUGENDOFFIZIERE (officiers pour les jeunes).

Les JUGENDOFFIZIER font partie de la section "relations publiques et communication" de la Bundeswehr (environ 100 officiers à plein temps et 500 à temps partiel). Ces officiers ont une activité dans le cadre scolaire et universitaire et dans des organisations de jeunes. Leur mission est d'informer les jeunes sur la politique de défense, son cadre juridique et ses enjeux. Ils donnent des cours dans le cadre de l'éducation civique et organisent des activités éducatives, des visites d'unités militaires, organisent des séminaires pour les enseignants.

Ainsi, l'Allemagne apparaît partagée entre un pacifisme de masse et la nécessité de maintenir une Armée opérationnelle. Cette situation, plus que la conscription elle-même, rend compte de la quasi-absence d'actions cherchant à nouer des liens avec la jeunesse. Le corps des "Officiers pour les jeunes" mérite cependant d'être signalé puisqu'il manifeste la volonté des autorités allemandes de ne pas laisser à l'improvisation la politique de communication envers la jeunesse.

B-5. L'expérience belge.

La commission a auditionné le médecin-colonel VILET, attaché de défense belge.

La Belgique vient, en 1999, de supprimer la conscription et se trouve donc confrontée aux problèmes que pose la mutation vers une armée professionnalisée. Cette mutation, bien qu'elle n'ait pas été préparée sur le plan politique, a été bien accueillie par la population car la conscription était devenue inégalitaire et les doctrines stratégiques trop conservatrices. Dans un premier temps, la professionnalisation a mis fin à une gestion budgétaire réduisant sans cesse les effectifs. Leur stabilisation ne laisse apparaître aucune difficulté de relation avec la jeunesse. La participation de l'armée belge à des opérations extérieures va révéler un problème de recrutement et obliger le gouvernement à prendre une série de mesures insérées dans un dispositif intitulé "nouveau plan stratégique".

Ce dispositif cherche à développer le maximum de relations avec la jeunesse dans une approche aussi pragmatique que possible :

- ouverture des équipements sportifs militaires aux associations civiles et aux scolaires, actions de parrainage d'équipes sportives par l'Armée.

- création de stages en milieu militaire ("cadets de l'air, de la marine et commando parachutistes") généralisés au niveau des unités ;
- développement de la citoyenneté à travers l'organisation de rencontres avec des anciens combattants, de voyages de découvertes sur les lieux de mémoire, de causeries dans les écoles ;
- ouverture aux jeunes civils des centres de formation technique militaires, en coopération avec l'éducation nationale au niveau des régions ;
- opération d'insertion de jeunes délinquants dans des actions d'utilité collective sous encadrement militaire ;
- journées portes ouvertes (du 20 au 24 mai de chaque année) pour les unités et participation de jeunes aux défilés du 21 juillet.

La Belgique vient d'adopter une loi, le 27 février 2003, visant à donner une plus grande dimension à ce processus en créant un service volontaire d'utilité collective ouvert aux garçons et aux filles belges ou ressortissants des autres Etats européens. Ce projet récent doit être concrétisé par le gouvernement issu des élections prochaines en Belgique, et il se propose en fait de régler le problème des réserves qui se pose à l'armée belge.

La description de l'expérience récente de professionnalisation en Belgique conduit à montrer une situation très proche de l'exemple français. Il est caractéristique que le dispositif mis en place se présente comme un ensemble logiquement organisé.

B-6. L'originalité suisse.

La commission a auditionné le général de division JULLAND, attaché de défense suisse.

L'organisation de la défense en Suisse est connue pour ses particularismes et il était intéressant de savoir de quelle manière y est traité le lien armées-jeunesse. L'armée suisse est une milice fédérale cherchant à traduire le plus fidèlement possible l'idéal d'une armée démocratique et populaire. Le terme milice signifie que les tâches de la défense incombent à l'ensemble des citoyens qui, tous, doivent satisfaire à une obligation militaire ; il est évident cependant que la façon dont cette obligation est remplie varie selon les qualifications (pilotes d'hélicoptères par exemple ou le corps des pompiers des grandes villes). Cette conception de la défense réduit le temps de mobilisation passé dans les casernes puisque le recrutement est local : elle assure la plus forte insertion de l'armée dans la société.

A la différence de l'expérience française, la Constitution de la Suisse s'est faite du bas vers le haut en partant des communes qui constituent les cantons, lesquels sont regroupés dans la Confédération helvétique qui est une association d'Etats libres. Une tâche aussi essentielle que la défense du pays et de sa neutralité doit donc être assumée à ces trois niveaux.

L'obligation militaire comporte des périodes d'appel de 3 semaines tous les ans jusqu'à l'âge de 54 ans où le citoyen doit avoir totalisé 360 jours de service. Ensuite se situe la réserve et l'obligation de tirer 24 cartouches par an dans des centres de tir à proximité. Durant encore trois ou quatre ans la participation à des manifestations militaires (meetings aériens par exemple) est possible.

Ainsi la Suisse est en permanence impliqué dans la défense de son pays et, tout jeune voit ainsi son père effectuer ses périodes de mobilisation. Il bénéficie d'une instruction prémilitaire diversifiée dans des sections communales ou des associations. Dans un tel contexte il ne se pose aucun problème de lien entre l'armée et la jeunesse et les unités sont de recrutement local.

Le processus de recrutement vient d'être modifié. Le jeune Suisse (garçon et fille) subit à 16 ans une orientation préalable organisée au niveau de la région, qui consiste en une information sur la défense et l'obligation militaire. A 18 ans il est enregistré dans sa commune pour une journée d'information générale. A 19 ans a lieu le recrutement avec soumission à des tests physiques, psychologiques et des examens médicaux spécifiques selon ses capacités. Cette procédure a lieu dans les centres de recrutement régionaux et détermine l'aptitude ou l'inaptitude ou l'orientation vers le service civil. Les filles ont la possibilité d'effectuer un service volontaire.

Pour mémoire l'armée suisse compte 85 000 mobilisables sous 48 heures, 1500 professionnels y servent plus 15.000 permanents dans les services logistiques. En cas d'opération extérieure il est fait appel à des volontaires qui sont placés sous contrat.

Ainsi, en Suisse la question même du lien entre les armées ne se pose pas, puisque tous les Suisses, y compris les jeunes, sont fortement impliqués dans l'organisation militaire et dans la défense de leur pays. Cette situation particulièrement originale représente la limite externe de ce qui peut être fait pour créer et maintenir l'esprit de défense. On peut à cet égard remarquer que, insérées dans un dispositif d'ensemble, des actions de faible ampleur (l'apprentissage du tir par exemple) peuvent se révéler particulièrement efficaces.

B-7. L'exemple suédois.

La commission a auditionné le capitaine de corvette SELLING, attaché de défense adjoint suédois.

Les Suédois sont très sensibles aux questions de défense de leur pays et les considèrent comme une obligation de solidarité. La conscription générale semble donc être la meilleure manière de faire profiter l'armée des compétences de chaque citoyen. De plus en plus cependant, depuis la fin de la guerre froide, il est fait appel au volontariat et à la motivation personnelle. La loi prévoit la possibilité de mobiliser toutes les personnes entre 16 et 70 ans pour les besoins de la protection civile et tous les hommes entre 19 et 47 ans peuvent, si nécessaire, être appelés sous les armes, soit comme officiers, soit comme soldats (il n'existe pas de corps de sous-officiers en Suède). Depuis quelques années le nombre d'hommes ayant effectué leur service militaire a diminué et seulement 30% le font. De ce fait le problème du lien armées-nation se pose.

La Suède est donc à la recherche d'une évolution de sa politique de défense. Elle a engagé récemment une politique de sensibilisation comprenant diverses mesures :

- l'action des organisations militaires bénévoles est encouragée et c'est grâce à elles qu'une enquête sur l'état de l'opinion a pu être réalisée ;
- des stages militaires sont proposés aux adolescents en collaboration entre les armées et les organisations bénévoles; et une enquête a montré que de nombreux aspirants avaient suivi ces stages durant leur jeunesse ;
- chaque unité organise des stages de 3 jours appelés "service militaire miniature" afin d'informer sur les questions de défense et le fonctionnement des armées; ces stages visent principalement les filles;
- tous les adolescents reçoivent à 17 ans une documentation sur ces sujets, sur CD avec test autocorrectif et un lien avec un site internet;
- les forces armées ont créé des groupes de démonstration qui participent aux manifestations comme les inaugurations et les festivals;

- d'anciens militaires sont engagés après leur service pour donner des conférences dans les établissements scolaires ;
- enfin le Gouvernement vient de commander une enquête afin de savoir comment l'enseignement des questions de défense pourrait être développé à l'école.

La Suède a conscience de la nécessité de renforcer les liens entre les armées et la jeunesse, surtout du fait que le service obligatoire concerne désormais une minorité. Elle considère que l'effort principal doit viser les jeunes et la féminisation. Néanmoins certains se demandent si le financement que cette politique exige ne serait pas mieux utilisé par la création d'une armée professionnalisée.

Ainsi, cette étude comparative tend à montrer que le développement du lien armées-jeunesse prend des formes différentes selon que les armées font appel à la conscription ou à la professionnalisation. Mais l'histoire intérieure et internationale des pays pèse encore aujourd'hui sur la réalité du lien entre les armées et la jeunesse. Il y a peu de points communs entre l'Espagne marquée par le franquisme et son opposition intérieure très ancienne entre pouvoir central et régionalisme, l'état d'esprit des citoyens des Etats compromis avec le nazisme pendant la Deuxième Guerre mondiale (Allemagne, Italie), un pays très original dans sa conception de la défense comme la Suisse, la Grande Bretagne avec une armée traditionnellement professionnalisée et les pays découvrant la professionnalisation (Belgique, France).

L'histoire récente (engagements militaires internationaux des vingt dernières années, forces de maintien de la paix, actions de l'ONU) influe aussi sur la perception qu'ont les jeunes des problèmes de défense et de leurs armées. Cependant les dispositifs mis en place dans les différents pays européens étudiés, afin de nouer des liens entre les armées et la jeunesse présentent de nombreuses similitudes quant aux types d'actions menées : accueil de civils dans les installations militaires et présentation de matériels, participation d'unités à des actions de solidarité (catastrophes naturelles), organisation d'activités sportives et échange d'équipements sportifs, échange de compétences détenues par les armées dans le domaine professionnel, rôle primordial du monde éducatif dans la prise de conscience et le développement de l'esprit de défense. Quelques rares activités originales comme « l'officier pour les jeunes » en Allemagne ou la structure des Cadets en Grande Bretagne sont spécifiques de ces pays. Ces dispositifs intéressants méritent d'être approfondis. Le plus souvent les pays se distinguent seulement par l'accent plus ou moins prononcé mis sur tel ou tel type d'action. A cet égard les dispositifs visent davantage les civils en général, sans qu'une distinction particulière soit faite en faveur des jeunes. C'est seulement dans les pays où existe un esprit de défense développé par une forte tradition que fonctionne un dispositif spécifiquement destiné aux jeunes; la professionnalisation appelle comme un complément nécessaire, un effort particulier en direction de la jeunesse.

C. la valorisation du lien armées jeunesse.

C-1. Activités à développer ou à créer.

La Commission a retenu différentes possibilités d'actions à créer ou à développer permettant le renforcement du lien armée-jeunesse :

- Tout d'abord, le maintien et le développement des opérations d'aides à l'insertion renforce ce lien Armées-Nation par l'action sociale des armées, notamment au profit de jeunes délinquants (exemple de « Jeunes en Equipes de Travail », association qui a fait l'objet d'une visite de la

Commission dans son centre d'Agnetz, dans l'Oise, le jeudi 27 février 2003), ou au profit de jeunes mal sociabilisés (opération « Ville Vie Vacances », camps favorisant la formation humaine, le civisme, stages, initiation dans des domaines sportifs,), et avec le maintien du Soutien Militaire à l'insertion par une formation professionnelle Adaptée (SMA), voire la mise en place d'un SMA « Métropole » comme le propose le rapport d'information n°380 du 3 juillet 2003 de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

- Des actions à mener par rapport à la culture et au patrimoine pourraient voir le jour, comme le jumelage des fanfares militaires et civiles, et lorsqu'il n'y en a pas, la création de musiques et fanfares sponsorisées par les unités militaires et les communes; mais aussi en organisant des travaux de restauration et d'entretien du patrimoine historique militaire (forts, casernes, champs de bataille, casemates,) associant jeunes, réservistes, armées, et civils; ainsi qu'en développant les expositions à caractère artistique dans le domaine militaire.

- Le lien armées-jeunesse par le sport est apparu à la Commission comme potentiellement très efficace. Il pourrait s'agir d'échange de sportifs de haut niveau (comme le prévoit l'accord cadre, signé le 8 avril 2003, entre le ministère de la Défense et le ministère des Sports); de la réalisation une fois par an d'une journée nationale "Sport Armées Jeunesse"; de favoriser l'ouverture des infrastructures sportives militaires à des clubs civils; de l'encadrement et du parrainage d'équipes de sport par les unités militaires; mais aussi, par exemple, de la création d'équipe de tir « civils – militaires » dans les unités bénéficiant de l'infrastructure adéquate; et du développement du rôle des clubs sportifs et artistiques de la défense en direction du monde civil.

- L'information sur les armées devrait s'intensifier. Les journées « Portes Ouvertes » et la participation à des salons, des « Forum Emploi » sont très profitables. De même, les journées nationales et régionales de présentation des missions et matériels des armées sont directement efficaces.

- Le lien armées-jeunesse gagnerait au développement et à la rationalisation des stages dans les armées. Ils peuvent être largement déclinés : stages de découverte en 3^{ème} (1 semaine); stages non rémunérés (1 semaine à 1 mois) dans le cadre des formations professionnelles; stages non rémunérés de longue durée; stages rémunérés Armées – Jeunesse (de 1 à 3 mois) qui existent déjà et peuvent immédiatement être multipliés.

Un catalogue propose plus de 600 stages par an. La Commission dispose d'un financement permettant d'en honorer 400. Compte tenu du nombre important de demandes, elle pourrait, sous réserve d'un financement complémentaire, mieux répondre à cette demande et en accorder davantage.

- Enfin, le développement des actions en liaison avec l'Education nationale est primordial. Il pourrait passer par la généralisation et la rationalisation de l'enseignement de défense tel qu'il est prévu dans la loi de 1997, avec des documents pédagogiques ad hoc pour les élèves et pour les maîtres, des visites d'unités militaires, des actions conjointes Armées–Education Nationale pour des activités liés à la mémoire (8 mai – 11 novembre). Au delà, les armées et les structures chargées d'enseignement pourraient procéder à des échanges de formations : formations en alternance et stages à caractère professionnel.

C-2. Une continuité à structurer.

Différentes réalisations existent aujourd'hui, mais ne sont pas inscrites dans un schéma global construit. Il en résulte une perte d'efficacité.

Ainsi, les différentes formes de stages dans les armées, avant ou après la JAPD; les préparations militaires (Terre, Air, Mer, Gendarmerie, et dans différentes spécialités telles que parachutisme, logistique, santé, ...) et la réserve citoyenne, pourraient être renforcées et coordonnées.

Une continuité entre ces activités liant les jeunes et les armées, en améliorant leur lisibilité, permettrait de gagner en efficacité. Un fil conducteur, une sorte de "label armées-jeunesse", pourrait identifier tout ce qui participe, avec des jeunes de différents âges, à ce lien.

C-3. Des dispositifs étrangers à reprendre.

Sans être trop ambitieux et en restant pragmatique, deux réalisations originales semblent largement bénéfiques et aisément adaptables à la France.

Sur le modèle suédois, chaque formation des forces armées françaises pourrait organiser des stages de 3 jours accessibles aux jeunes volontaires après la JAPD, afin de leur faire partager la vie d'une unité militaire, en grandeur nature. Le programme pourrait être constitué d'informations sur les questions de défense et le fonctionnement des armées, d'activités sportives et d'une découverte active ou passive des matériels. La fréquence pourrait être, selon l'intérêt suscité : mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Les jeunes seraient hébergés et nourris, mais non rémunérés.

Les JUGENDOFFIZIER allemands (littéralement "officiers pour les jeunes") nous ont paru adaptables en France avec des moyens réduits.

Un binôme cadre d'active/cadre de réserve par unité pourrait être consacré aux relations avec les jeunes de chaque garnison. Ces militaires pourraient intervenir dans les écoles et universités pour informer les jeunes sur la politique de défense, son cadre juridique et ses enjeux, et sur l'organisation des forces armées. Ils pourraient participer à des cours dans le cadre de l'éducation civique; organiser des activités éducatives, des visites d'unités militaires et des séminaires pour les enseignants. Le cas échéant, ils seraient pilotes des stages de 3 jours du modèle suédois, ainsi que des diverses opérations que nous avons abordées.

A la lumière de ces travaux, ces différentes propositions permettraient donc de renforcer l'esprit de défense chez les jeunes français, par un développement du lien nécessaire et naturel entre les armées et la jeunesse.

Une volonté politique, relayée par les états-majors, dans un cadre défini et clarifié, pourra permettre avec des moyens réduits de réaliser cet objectif.